



REPUBLIQUE D'HAÏTI

**MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE
ET DE LA POPULATION**

No. BH-04-25 4806

Port-au-Prince, le 17 AVR. 2025 20

AVIS DE RECRUTEMENT**Appel à candidature pour le recrutement de Médecins Généralistes et Spécialistes**

Dans le cadre du renforcement du système de santé haïtien et de la mise en œuvre de la priorité nationale d'amélioration de l'accès aux soins, le Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP), agissant sur demande du **Conseil Présidentiel de Transition (CPT)** et de la **Primature**, lance un appel à candidature pour le recrutement de trois cents (300) médecins généralistes.

Cette initiative vise à améliorer l'offre de soins, notamment pour les populations vivant dans les zones reculées, en renforçant la présence médicale sur l'ensemble du territoire national. Elle répond à la volonté du MSPP de garantir une couverture sanitaire équitable, adaptée aux réalités locales.

Ainsi, le recrutement de trois cents (300) médecins généralistes, soit trente (30) par département, permettra de consolider la couverture médicale au sein des institutions sanitaires publiques, hors des zones métropolitaines.

Ces médecins seront affectés prioritairement dans les institutions sanitaires selon les besoins identifiés dans chaque département.

Cette démarche s'inscrit dans une logique de renforcement institutionnel durable, visant à doter les structures sanitaires périphériques de ressources humaines qualifiées, stables et disponibles, capables de répondre efficacement aux besoins fondamentaux en santé des communautés.

1. Médecins Généralistes :

- Être titulaire d'un diplôme de docteur en médecine reconnu par le MSPP ;
- Être en possession d'un permis d'exercer valide ;

- Être disponible à travailler en milieu urbain ou rural (particulièrement dans les zones reculées) selon les besoins identifiés ;
- Avoir un excellent dossier académique ;
- Une expérience de terrain est un atout ;

2. Médecins boursiers :

Les médecins ayant bénéficié d'une bourse de formation dans le cadre de l'accord bilatéral entre le gouvernement haïtien et le gouvernement Cubain ou de l'accord tripartite avec le Venezuela ou tout autre programme de bourse reconnu doivent obligatoirement joindre à leur dossier une copie de leur contrat signé avec le gouvernement.

Ces médecins sont éligibles pour la nomination systématique et seront affectés prioritairement dans les institutions sanitaires suburbaines et rurales des départements, hors de la zone métropolitaine de Port-au-Prince.

3. Médecins Spécialistes :

Tous les médecins spécialistes retenus dans le cadre de ce processus seront automatiquement affectés dans les hôpitaux départementaux situés en province.

4. Répartition :

Ouest, Artibonite, Nord, Nord-Est, Nord-Ouest, Centre, Sud, Sud-Est, Grand'Anse, Nippes (30 médecins par département).

5. Dossier de candidature :

- Lettre de motivation adressée au Ministre de la Santé Publique ;
- Curriculum Vitae actualisé ;
- Copie du diplôme de Docteur en Médecine ou Equivalent ;
- Certificat de Spécialités ;
- Copie du permis d'exercer ;
- Pour les médecins boursiers : copie du contrat signé avec le gouvernement ;
- Copie du NIF et du NINU
- Deux photos d'Identités

6. Modalités de soumission :

Les dossiers doivent être soumis au plus tard le 25 avril 2025 à 4h00 PM, soit

- En ligne, à l'adresse suivante : info@mspp.gouv.ht ;
- Ou physiquement auprès des directions départementales sanitaires concernées.

7. Sélection :

Les candidats présélectionnés seront convoqués à une entrevue. La sélection tiendra compte de la compétence, de la disponibilité et de la motivation à servir en province.

Le MSPP encourage fortement les jeunes professionnels à soumettre leur candidature, dans l'optique d'un engagement durable au service de la santé publique.


Dr. Bertrand SINAL
Ministre

